



TRAVAILLER EN HAUTEUR

Mettre en œuvre les EPI d'arrêt de chutes suivant la recommandation R431

Objectifs : Identifier et prévenir les risques liés au travail en hauteur. Apporter des solutions techniques, organisation et humaine dans le respect des principes généraux de prévention. Maîtriser la réglementation et les obligations relatives au travail en hauteur.

Durée :
3,5
heures

**Public & Pré-
requis :**
Tout public

**Modalités
pédagogiques :**
pédagogie active
- Présentiel

**Modalités de
suivi :**
Attestation de fin de
Formation.

Profil formateur :
2 à 3 ans
d'expérience mini
dans le domaine. Et
professionnels en
poste dans le
domaine enseigné

1. Sensibilisation

- Qu'est ce qu'une chute ?
- Les risques du travail en hauteur
- Les facteurs aggravants

2. Les obligations et la réglementation

- Les principes généraux de prévention
- Le décret 2088-244 et les différentes recommandations, les droits, les devoirs et responsabilités de l'employé et de l'employeur concernant le travail en hauteur

3. Analyse des risques du travail en hauteur et les mesures collectives à prendre

- Présentation détaillée des éléments fondamentaux : tirant d'air et effet pendulaire, force de choc et facteurs de chute
- Analyser les situations de travail (situation de retenue et d'arrêt des chutes)
- Choisir le matériel conforme aux normes 3 : les échelles fixes/mobiles, les cordes, échafaudages, garde corps,...
- Mettre en œuvre les différents moyens de lutte contre les chutes lors des phases de travail
- Contrôler l'équipement et les points d'ancrage

4. Les mesures de protections individuelles.

- Les différents équipements
- Présentation du Harnais, des différentes liaisons et systèmes antichute et de leurs limites d'utilisation en fonction des situations de travail
- Vérifier et examiner l'état de conservation des équipements de protection individuelle